

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION

100	100	86
-----	-----	----

PRÉSENTS	72
POUVOIRS	14
ABSENTS	14

Vote Pour : 85
Vote Contre : 0
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JANVIER 2017

Date de la Convocation
24 JANVIER 2017
Date d’Affichage
24 JANVIER 2017

L’an deux mille dix-sept et le trente janvier à 14 h 00, le Conseil de Communauté d’Agglomération Rabastinois – Tarn & Dadou – Vère Grésigne – Pays Salvagnacois régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à l’amphithéâtre de l’Inéopole à BRENS, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR.

Présents : Mesdames et Messieurs, Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Françoise BARTHES, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Marie-Françoise BONELLO, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Danièle BOROT, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Paul BOZZO, Alain BREST, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Marie-José COLIN, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno DE BOISSESON, Michel DESMARS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Raymond FAVAREL, Claude FITA, Patrice GAUSSERAND, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Christophe HERIN, Gilles JAUROU, Christian JEANJEAN, Claude LABRANQUE, Alain LAPORTE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Jean MURCIA, Pascal NÉEL, Jean-Marie NEGRE, Guy PENDARIES, Annick PIEUX, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Marie-Odile RIBOUD, Patricia RICARD, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Laurent SIRGUE, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Pierre VERDIER, François VERGNES,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Florence BELOU à Claude FITA, Dominique BOYER à Patrice GAUSSERAND, Danièle DESERT à Pascal NEEL, Louisa KAOUANE à Maryse ESCRIBE, Chantal LAFAGE à Roger BIAU, Patrick MONTELS à Alain LAPORTE, Georges PAULIN à Paul BOULVRAIS, Serge ROUQUETTE à Caroline BREUILLARD,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Bernard FERRET à Gilles FORT, Claude GENIEY à René CASTEX, Max GUIPAUD à Robert CINQ, Marie-Hélène HAMELLE à Jean-Marie RIEUNIER, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Muriel CAUBET, Serge LAZARO, Ludivine PAYA, Francis PRADIER,

Absents : Mesdames et Messieurs Blaise AZNAR, Christophe CAUSSE, Philippe GONZALES, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, Jean-Marc MOLLE, Stéphanie NELATON, Guy PEYRE, Jean-Pierre ROUSSEAU,

Secrétaire de séance : M. Paul BOULVRAIS

N° 35_2017

ACTES : 5.7.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 10 - CONVENTION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET CERTAINES COMMUNES MEMBRES (OU SYNDICAT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1, L. 5216-7, L. 5216-7-1, L.5215-27 ;

Vu les articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 6.3.4 des statuts de la Communauté d'agglomération qui lui donne compétence pour la « gestion, fonctionnement et investissement des équipements et services scolaires élémentaires et pré-élémentaires du territoire et de services aux écoles » et pour la « gestion, fonctionnement et investissement des services d'accueil périscolaires et de restauration scolaire des écoles publiques élémentaires et pré-élémentaires du territoire »;

Il est proposé :

- de permettre à la Communauté d'agglomération de déléguer par convention une partie, définie au cas par cas, de la gestion des équipements et des services afférents à la compétence communautaire au paragraphe 6.3.4 de statuts de la Communauté d'agglomération, à une commune ou un syndicat de communes,
- d'autoriser le Président à signer cette convention de gestion avec les communes de Graulhet, Cadalen, Lagrave, Florentin, Busque, Labessière-Candeil, Montans, Grazac, Rabastens, Couffouleux, Giroussens, Senouillac, et le SIVU Parisot-Peyrole.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté par **85 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (M. Bernard BACABE) :

- approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération permettant à la communauté de confier la gestion des équipements et services afférents à la compétence communautaire « scolaire » et « périscolaire » à une commune membre ou à un syndicat,
- autorise le Président à signer une convention de gestion avec chacune des communes de Graulhet, Cadalen, Lagrave, Florentin, Busque, Labessière-Candeil, Montans, Grazac, Rabastens, Couffouleux, Giroussens, Senouillac, et avec le SIVU Parisot-Peyrole.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le.....
- et publication du.....**10 FEV. 2017**
Le.....
Le Président,

10 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Fait les jours, mois, à, susdits,

**le Président,
Paul SALVADOR**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rabastinois | Tarn & Dadou | Vère-Grésigne - Pays Salvagnacois

REÇU LE
10 FEV. 2017
PREFECTURE DU TARN